



Laon, le 28/10/14

DOSSIER DE PRESSE **CAMPAGNE BETTERAVIÈRE 2014**

Le 23 octobre, Monsieur Bachir BAKHTI, Chargé de l'Administration de l'Etat dans le Département, s'est rendu dans l'exploitation agricole de Monsieur Franck DEMAZURE, Maire de Besny et Loisy, en présence de Monsieur Philippe FOUILLARD, directeur de la Chambre d'Agriculture afin d'échanger sur les problématiques qui concernent les agriculteurs ainsi que les enjeux et l'avenir de cette filière.

La betterave dans l'agriculture axonaise

L'Aisne est le 1^{er} département producteur de betteraves, avec 59 800 ha cultivés en 2014, soit 11,9 % de sa surface agricole utile. Il l'est également en termes de production, avec un rendement de 838 quintaux par hectare en 2013 qui devrait avoisiner les 890 quintaux en 2014. 11% du chiffre d'affaires de la filière agricole, qui s'élève à 1,3 milliard d'euros, provient de la culture de betteraves.

En 2014, 45% des exploitants axonais cultivent de la betterave, contre 9% au niveau national. La surface moyenne en betteraves par exploitant est de l'ordre de 27 ha dans l'Aisne, contre 17 ha en Picardie et 13 ha au niveau national.

L'axe central du département, en termes de production, est Soissons -Laon - Reims et le Saint-Quentinois. Dans la région, le canton qui détient le plus de terres betteravières est celui de Ribemont, dans l'Aisne, avec plus de 5 400 hectares soit 30 % de la surface agricole utile. Les sept cantons qui suivent sont également axonais.

Depuis 40 ans, le progrès des rendements compense la baisse des surfaces et favorise les volumes. Ainsi, en 2013, le rendement des betteraves en Picardie s'établissait à 84t/ha, et leur richesse en sucre à 16 %. En 2014, le tonnage produit devrait être plus élevé.

Les sucreries implantées dans l'Aisne appartiennent aux 2 grands groupes que sont Tereos, leader de la transformation de la betterave en France, et Saint Louis Sucre. Elles sont localisées à Origny-Sainte-Benoîte, Bucy-le-Long et Montigny-Langrain pour le premier et à Condé-sur-Suippe, Marle, Montcornet et Aulnois-sous-Laon pour le second.

La campagne betteravière consiste en l'arrachage et le transport des betteraves en vue de leur transformation. Elle se poursuit durant 120 jours pour l'arrachage (mi-janvier) et au-delà pour le transport.

La campagne betteravière : un enjeu pour la sécurité routière

La circulation importante des poids-lourds durant cette période et les conditions météorologiques automnales parfois défavorables entraînent un risque de collision accru.

Au titre des bilans de l'accidentalité départementale des deux dernières années (2013 et 2012), un seul accident corporel impliquant un poids-lourd transportant des betteraves a été recensé. Cet accident s'est produit sur la RD1 le 23 octobre 2012 à 8 heures, hors agglomération sur la commune de Sermoise. Il impliquait un poids-lourd seul et a causé un blessé.

À l'occasion de cette nouvelle campagne, l'Etat met en place de nombreuses actions visant à assurer la sécurité des usagers de la route :

- appel à la prudence avec rappel des consignes de vigilance (dépassements, distances de sécurité, prise en compte de la signalisation temporaire),
- appel au respect des temps de repos des chauffeurs,
- contrôles sur l'amplitude des temps de repos et la présence de la signalisation temporaire aux abords des sorties des parcelles agricoles .

Par ailleurs, les professionnels (exploitants agricoles, transporteurs et sucriers) sont également sensibilisés.

L'ensemble des services publics met tout en œuvre, durant cette période, pour assurer la sécurité de tous.

Rappel des consignes de sécurité

Sur la route :

- portez une attention particulière aux poids-lourds, notamment lors des dépassements,
- prenez garde aux panneaux de signalisation temporaire (ex. « présence de betteraves sur la voie »),
- adaptez votre vitesse et respectez les distances de sécurité,
- n'oubliez pas, en cas de panne sur la chaussée ou ses abords d'allumer les feux de détresse, d'endosser votre gilet de sécurité avant de sortir du véhicule, de placer le triangle de présignalisation à environ 30 mètres de l'obstacle à signaler, sauf sur autoroute ou quand cette opération constitue une mise en danger manifeste.

Actions de sensibilisation

La DDT est invitée chaque année début septembre à participer aux réunions « transporteurs » organisées par les sucreries TEREOS d'Origny-Sainte-Benoîte et de Bucy-le-Long. Y sont également présents des représentants des forces de l'ordre et de la Direction de la Voirie Départementale

Lors de ces réunions, le responsable sécurité de l'entreprise réalise un important travail de sensibilisation auprès des transporteurs, tant sur le risque routier sur les voies publiques que sur la sécurité dans l'enceinte des usines.

Les usines TEREOS ont mis en place un système « bonus-malus » qui incite les transporteurs à privilégier la prudence et non le « toujours plus » avec des primes qui décroissent en cas d'incident (accident, dégât au domaine public etc.) ou en cas d'infraction aux règles de chargement maximum. Ce système, opérationnel depuis plusieurs années, a probablement contribué à diminuer l'accidentalité constatée.

Contact presse :
Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15
Portable : 06 73 48 42 97
Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
<https://www.facebook.com/prefetdelaisne>
<http://www.aisne.gouv.fr>